



HAL
open science

L'émigration irrégulière en Tunisie après le 14 janvier 2011

Riadh Ben Khalifa

► **To cite this version:**

Riadh Ben Khalifa. L'émigration irrégulière en Tunisie après le 14 janvier 2011: Le problème des disparus: pouvoirs publics et société civile. *Hommes & migrations*, 2013, *Diasporas marocaines*, 1303, pp.182-188. hal-01873686

HAL Id: hal-01873686

<https://hal.science/hal-01873686>

Submitted on 13 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Riadh Ben Khalifa

L'émigration irrégulière en Tunisie après le 14 janvier 2011

Le problème des disparus : pouvoirs publics et
société civile

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Riadh Ben Khalifa, « L'émigration irrégulière en Tunisie après le 14 janvier 2011 », *Hommes et migrations* [En ligne], 1303 | 2013, mis en ligne le 23 janvier 2014, consulté le 11 juin 2014. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/2594>

Éditeur : EPPD - Cité nationale de l'histoire de l'immigration
<http://hommesmigrations.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://hommesmigrations.revues.org/2594>
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour EPPD - Cité nationale de l'histoire de l'immigration et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)
Tous droits réservés

REPÉRAGES

L'ÉMIGRATION IRRÉGULIÈRE EN TUNISIE APRÈS LE 14 JANVIER 2011

LE PROBLÈME DES DISPARUS : POUVOIRS PUBLICS ET SOCIÉTÉ CIVILE

RIADH BEN KHALIFA, *maître-assistant, université de Tunis*

L'émigration irrégulière, communément dénommée la *harga*¹, a commencé entre les côtes tunisiennes et italiennes au début des années 1990, lorsque l'Italie qui avait ratifié les accords Schengen a décidé d'imposer des visas d'entrée pour les ressortissants tunisiens. Les difficultés économiques de la Tunisie, le chômage, le développement inégal des régions, l'injustice sociale et l'intensification de la répression politique par le régime de Ben Ali ont créé des conditions propices à l'émigration irrégulière. Bien qu'il soit très difficile de saisir la portée de la *harga*, les statistiques officielles montrent qu'après une tendance à la baisse des interceptions en mer entre 2009 et 2010, le phénomène a explosé en 2011² au point de devenir l'une des principales préoccupations des diplomates des pays des deux rives de la Méditerranée.

Les gouvernements tunisiens successifs se trouvent tiraillés entre les pressions de l'Italie et de la France qui cherchent à faire perdurer les accords

bilatéraux signés avec le régime déchu³ et leur propre conviction qu'il faut adresser un message positif à la société civile, à la jeunesse tunisienne et aux familles des victimes de la *harga*, en négociant un cadre de coopération qui respecte la dignité des émigrants tunisiens. Bien qu'il y ait des divergences avec le gouvernement, la mobilisation de la société civile n'est peut-être pas contradictoire avec les objectifs fixés à long ou à moyen terme par les pouvoirs publics. S'agit-il d'une question qui unit les Tunisiens à un moment où les sujets de divergence se multiplient ?

Perceptions du problème de la *harga* et des disparus

Bien que l'opinion publique soit sensible aux drames engendrés par la *harga*, rares sont les tentatives d'utilisation politicienne de cette question. Même les opposants politiques les plus virulents

1. Mehdi Mabrouk, "El *Harikoun*, pour une approche sociologique du milieu social des immigrés clandestins et de leur imaginaire", in *Revue tunisienne de sciences sociales*, n° 125, 2003, pp. 15-49. 2. D'après les statistiques du ministère de l'Intérieur tunisien, les gardes-frontières ont intercepté 1 492 Tunisiens en 2007, 1 090 en 2008, 507 en 2009 et 499 en 2010. En 2011, le nombre d'arrestations est de 6 399. 3. Entre les gouvernements italien et tunisien, il y a eu un échange de lettres le 6 août 1998, relatif à la coopération bilatérale pour la prévention et la lutte contre l'immigration clandestine, à la réadmission des ressortissants des deux pays, au renvoi au pays de provenance directe des ressortissants des pays tiers autres que ceux des pays membres de l'Union du Maghreb et à la restitution des personnes réadmissibles. Voir *Gazzetta ufficiale*, n°11, du 15 janvier 2000 (non publié dans le Journal officiel de la République tunisienne). Le 13 décembre 2003, un accord assurant un contrôle renforcé des frontières est signé entre les deux gouvernements et, le 28 janvier 2009, un autre accord visant à faciliter la délivrance de laissez-passer pour l'expulsion des Tunisiens dépourvus de documents de voyage est signé. Un accord cadre franco-tunisien est signé le 28 avril 2008, sur la gestion concertée des migrations et le développement solidaire, disponible sur www.ambassadefrance-tn.org. Force est de constater que le gouvernement tunisien a privilégié les accords bilatéraux par rapport aux accords communautaires.

Célébration de la journée mondiale des migrants
© RIADH BEN KHALIFA

évitent de s'attaquer ouvertement au gouvernement sur ce sujet et appellent les Européens à assumer leur part de responsabilité et à prendre en considération les circonstances exceptionnelles de la Tunisie. Le problème est compliqué et toute surenchère ne peut être rentable politiquement. Ahmed Nejib Chebbi, président de la haute instance politique du Parti républicain, déclare à Rome, le 13 septembre 2012, alors qu'il est en visite en Italie avec le ministre des Affaires étrangères, Rafik Abdesslem : *"La participation de l'opposition à la délégation tunisienne a constitué pour la partie italienne un message d'unité nationale*

face à cette épreuve tragique que traverse le peuple tunisien⁴." Même si les autorités tunisiennes sont conscientes que les *haragas* sont victimes d'une crise économique structurelle, dont les séquelles ne peuvent être dépassées que par une stabilisation de la situation politique du pays et par une relance de la croissance, elles continuent à considérer la *harga* comme une pratique illégale. En effet, la loi du 3 février 2004⁵, jugée par les experts trop répressive et contraire aux droits de l'homme⁶, n'a pas été modifiée. Personne ne juge utile en cette période transitoire de provoquer une crise avec l'Union européenne⁷, alors que la

4. www.espacemanager.com/politique/lampedusa-litalie-promet-a-ahmed-nejib-chebbi-de-regulariser-la-situation-des-sinistres.html [consulté le 16 décembre 2012]. 5. J.O.R.T., 6 février 2004, loi n°2004/6 du 3 février 2004, pp. 252-253. 6. Ben Achour Souhayma, "Le droit tunisien face à la traite des personnes et au trafic des migrants", in *CARIM, Notes d'analyse et de synthèse*, n° 47, 2011. http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/18977/CARIM_ASN_2011_65.pdf?sequence=1 [consulté le 18 décembre 2012] ; Ben Cheikh Farah, Chekir Hafidha, "La migration irrégulière dans le contexte juridique tunisien", in *CARIM, Notes d'analyse et de synthèse*, n° 64, 2008. http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/10109/CARIM_AS%26N_2008_64.pdf?sequence=1 [consulté le 25 novembre 2012]. 7. Depuis octobre 2011, l'UE s'est engagée dans des négociations avec la Tunisie en vue de signer un "partenariat pour la mobilité".

REPÉRAGES

justice avait assoupli l'application de ce texte. La classe politique qui reconnaît la complexité du problème de la *harga* est sensible au problème des disparus. Des gestes de solidarité viennent du plus haut niveau. Par exemple, une semaine après le naufrage d'un bateau les 6-7 septembre 2012, le président de la République et le chef du gouvernement ont mis l'accent sur *“la nécessité de mieux encadrer les rescapés de Lampedusa et de poursuivre les opérations de recherche*

*des disparus en collaboration avec les autorités italiennes*⁸”. Toutefois, hormis l'hommage rendu, le 18 septembre 2012, par le président Moncef Marzouki⁹, les responsables directs du dossier de la *harga* ne semblent pas favorables à une démarche mémorielle qui pourrait faire des victimes de l'émigration irrégulière des “martyres”.

Officiellement et sur le terrain, la lutte sécuritaire

contre la *harga* est considérée comme une priorité par le gouvernement en attendant l'amélioration de la situation économique et la signature d'accords favorisant l'émigration légale. À cet effet, le ministère de l'Intérieur tunisien renforce ses capacités de surveillance avec deux patrouilleurs (P350 de 35 mètres)¹⁰ offerts par l'Italie dans

le cadre d'un accord préalable avec le gouvernement Essebsi. Houcine Jaziri a fait remarquer le jour de la célébration de la Journée mondiale de l'immigration *“que la harga a été pratiquement arrêtée [plutôt a baissé] à la faveur du renforcement du contrôle et de la sécurité sur le littoral”*¹¹. Il importe de souligner, cependant, que le secrétaire d'État à l'Immigration et aux Tunisiens à l'étranger s'est toujours prononcé dans ses interviews en faveur d'une approche globale et stratégique pour résoudre le problème de la *harga* et des disparus.



Les grandes lignes des politiques publiques

L'arrivée des premières vagues de *haragas*¹² sur les côtes italiennes a été largement médiatisée. Certains parlent d'une *“invasion tunisienne”* ou d'un *“tsunami humain”*. Des responsables politiques de droite et d'extrême droite ont utilisé cet événement pour exprimer leur xénophobie¹³. De ce fait, Silvio Berlusconi et son ministre de l'Intérieur, Roberto Maroni, se déplacent le 5 avril 2011 à Tunis où ils signent un accord. Beji Caïd Essebsi obtient des promesses d'aide technique et un engagement pour la régularisation de la situation de 22 000 immigrés tunisiens arrivés en Italie avant la signature de l'accord¹⁴. En revanche, le gouvernement tunisien s'engage à accepter le rapatriement des immigrés irréguliers qui débarquent

Même si les autorités tunisiennes sont conscientes que les *haragas* sont victimes d'une crise économique structurelle, dont les séquelles ne peuvent être dépassées que par une stabilisation de la situation politique du pays et par une relance de la croissance, elles continuent à considérer la *harga* comme une pratique illégale.

8. www.businessnews.com.tn/Tunisie---L'émigration-clandestine-au-cœur-d'une-rencontre-entre-Marzouki-et-Jebali,520,33385,1 [consulté le 19 décembre 2012]. 9. Voir le JT de 20 heures de la télévision tunisienne et le reportage de radio Jaouhra FM, le 18 septembre 2012, www.jawharafm.net/news/21520-m-marzouki-retrace-le-parcours-des-immigrants-clandestins-photos.html [consulté le 17 décembre 2012].

10. Ben Charbiya Sami, *“Storyboard : en Italie, Ali Larayedh reçoit un cadeau “anti-haragas” d'une valeur de 16 millions d'euros”*, in *Nawat*, 4 décembre 2012 <https://nawaat.org/portail/2012/12/04/storyboard-en-italie-ali-larayedh-recoit-un-cadeau-d'une-valeur-de-16-million-deuros/> [consulté le 19 décembre 2012]. 11. Interview Express Fm, 19 décembre 2012, www.radioexpressfm.com/news/show/houcine-jaziri-l-emigration-clandestine-a-pratiquement-cesse-a-la-faveur-du-renforcement-de-la-securite-et-du-controle-du-littoral [consulté le 20 décembre 2012].

12. Le 9 avril 2011, le ministre de l'Intérieur italien, Roberto Maroni, parle du débarquement – entre février et mars 2011 – de 390 barques, chargées de 25 867 “clandestins”, parmi lesquels plus 22 000 Tunisiens. 13. Le 15 février 2011, le ministre de l'Intérieur italien, Roberto Maroni, propose de déployer des policiers italiens en Tunisie. Le député maire de Nice, Christian Estrosi, déclare le 26 mai 2011 : *“On constate aussi qu'une partie d'entre eux – et cela est plus grave – appartient aux 10 000 délinquants condamnés et évadés des prisons.”* 14. Le directeur des Affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères tunisien nous a affirmé à titre officieux, au mois de septembre 2012, qu'il s'agit d'un simple procès-verbal signé par les ministres de l'Intérieur italien et tunisien.

en Italie à partir du 6 avril. À la date de la signature de l'accord, 800 Tunisiens considérés comme dangereux sont mis sur la liste des expulsés. Le 17 novembre 2011, le consul général de Tunis à Palerme déclare que les autorités italiennes ont pu expulser, entre le 28 avril et le 14 novembre 2011, 2 980 "clandestins". D'après les statistiques du ministère de l'Intérieur tunisien, 4 453 Tunisiens ont été expulsés d'Italie en 2011 et 1 837, du 1^{er} janvier au 31 août 2012. La France est touchée par la *harga* puisqu'une bonne partie des Tunisiens qui arrivent sur les côtes italiennes se dirigent vers l'Hexagone¹⁵. Aussi Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, s'est-il déplacé en Tunisie, les 16 et 17 mai 2011. Lors d'une conférence de presse qui a suivi des entretiens avec les membres du gouvernement, notamment son homologue tunisien Habib Essid, il déclare : "Je sais bien que derrière chaque personne qui quitte son pays, il y a une aventure douloureuse, un immense arrachement affectif. Mais notre politique est claire, nous ne pouvons pas la changer ; nous n'acceptons pas l'immigration irrégulière"¹⁶. Le ministre français a réussi à obtenir des garanties pour la continuité de l'accord de 2008¹⁷ et, en même temps, il a pu faire un exercice de style rassurant l'électorat de droite et d'extrême droite en France. Interpellé le 24 mai 2011 par Pierre Lequiller, président de la commission des Affaires européennes à l'Assemblée nationale, Claude Guéant définit les grandes lignes de la politique migratoire tunisienne comme suit : "Les autorités tunisiennes n'ont pas caché, en effet, qu'elles souhaitent que

*les Tunisiens arrivés chez nous puissent, jusqu'à la fin au moins de la validité de leur autorisation de séjour, rentrer chez eux dans le cadre du retour volontaire. J'ai également constaté une nette préférence des autorités tunisiennes pour des accords bilatéraux à une approche avec l'Union européenne dans son ensemble*¹⁸. Effectivement, les accords bilatéraux permettent à la Tunisie d'obtenir plus d'aides matérielles et techniques et des concessions de la part des États membres de l'Union européenne. La même conception est adoptée par la troïka¹⁹.

Ayant compris l'importance de la question migratoire et ses enjeux, le gouvernement issu des élections du 23 octobre 2011 crée le secrétariat d'État à l'Immigration et aux Tunisiens à l'étranger. Houcine Jaziri²⁰ est devenu, de ce fait, le principal interlocuteur et le porte-parole du gouvernement sur ce sujet. Son action se résume ainsi : rencontre avec les familles des *haragas* et la société civile ; visite de terrain dans les pays d'immigration ; gestion du problème des disparus avec les autorités italiennes et coordination des différents services concernés par ce dossier de la *harga*. Très critique à l'égard des médias qui avancent parfois des données erronées²¹, il essaie de montrer que le gouvernement ne ménage aucun effort pour améliorer la situation des émigrants détenus, trouver des réponses sur le sort des disparus et réduire à un chiffre insignifiant le nombre des *haragas*.

La France est touchée par la *harga* puisqu'une bonne partie des Tunisiens qui arrivent sur les côtes italiennes se dirigent vers l'Hexagone.

15. "Immigrés tunisiens à Lampedusa, 75 % veulent venir en France", in *France Soir*, 13 février 2011. Comme il s'agit d'une immigration irrégulière, ce taux est à prendre avec une certaine réserve. 16. www.ambassadefrance-tn.org/Claude-Gueant-en-conference-de#interieur

17. La Tunisie s'est engagée en 2008 à réadmettre ses nationaux selon les conditions prévues par l'article 3 dudit accord : "Les deux parties veillent notamment à ne pas recourir aux rapatriements collectifs et à éviter toute forme d'exploitation médiatique." 18. Assemblée nationale, commission des Affaires européennes, compte rendu n° 204, 24 mai 2011, www.assemblee-nationale.fr/13/europe/c-rendus/co204.asp [consulté le 11 septembre 2012].

19. Il s'agit du gouvernement issu des élections du 23 octobre 2011, composé d'une coalition entre le parti islamiste Ennahdha, le Congrès pour la République (CPR) et le Forum démocratique pour le travail et les libertés (Ettakatol). La passation de pouvoirs a lieu le 26 décembre 2011. 20. Porte-parole du parti Ennahdha en France. Il a vécu plus de vingt ans en exil dans ce pays.

21. JT de 20 heures à *El Wataniya*. 22. "Le sommet 5+5 crée une *task force* sur l'immigration", www.lejdd.fr/International/Actualite/Le-Sommet-5-5-cree-une-task-force-sur-l-immigration-565256 [consulté le 21 décembre 2012].

REPÉRAGES

Le ministre des Affaires étrangères déclare, dans une interview qui a suivi le sommet 5+5 de Malte, où le président Marzouki avait appelé à *“la création d’une task force pour empêcher cette émigration et secourir ces gens, afin d’éviter les drames en mer”*²³, que *“le dossier de l’immigration clandestine a été abordé et qu’une approche globale pour lutter contre le phénomène est discutée”*²³. On voit bien que le gouvernement de la troïka est favorable à une coopération sécuritaire, mais il considère que les pays européens doivent assouplir les conditions d’entrée légale et trouver un compromis au sujet des immigrés tunisiens qui se trouvent dans une situation illégale.

Le dossier des disparus, en revanche, ne peut pas attendre la signature d’un accord qui prenne

Il faut dire que l’association des parents des familles de disparus n’a pu jouer qu’un rôle secondaire parce qu’elle manque de moyens humains et matériels.

en considération les différents aspects juridiques de cette question. Les familles, multipliant les manifestations et les sit-in, exigent du gouvernement qu’il mette tous les moyens pour apporter des réponses sur le sort de leurs enfants. Or certains sont morts et leurs corps ne sont pas repêchés. D’autres donnent à leur arrivée de fausses identités, si bien que les autorités italiennes ne peuvent les identifier même s’ils sont vivants. De plus, si jamais un migrant refuse de communiquer ses empreintes digitales ou demande l’asile politique, il est défendu de donner de ses nouvelles au gouvernement tunisien. Par ailleurs, puisque l’Italie enterre souvent les naufragés dans des fosses communes, il est très difficile de lui faire accepter de faire des tests ADN sur les cadavres. Les responsables tuni-

siens, faute de mieux, ont livré un Cd-Rom aux autorités italiennes²⁴. Le secrétaire d’État à l’Immigration et aux Tunisiens à l’étranger déclare à l’agence Tunis, Afrique presse, le 22 août 2012 qu’*“aucun résultat n’a été obtenu”* à la suite de cette démarche. *“Plus de deux cents empreintes de personnes disparues ont été envoyées aux autorités italiennes. Nous avons, également, conformément à une décision de justice, transmis la liste des Tunisiens disparus à l’Interpol pour retrouver leurs traces”*²⁵, ajoute-t-il. Cette réponse n’est pas de nature à satisfaire les familles de disparus qui continuent leur pression sur le gouvernement, et ce en collaboration avec la société civile.



Quel rôle pour la société civile ?

La société civile a fait de la défense des droits des *haragas* et du soutien aux familles des disparus l’un de ses champs d’action. Les associations tunisiennes opèrent dans ce sens avec des réseaux étrangers de défense des droits des migrants²⁶ et bénéficient de l’appui financier de nombreux bailleurs de fonds qui ont pris une large liberté d’action en Tunisie depuis la chute de Ben Ali²⁷. Il faut dire que l’association des parents des familles de disparus n’a pu jouer qu’un rôle secondaire parce qu’elle manque de moyens humains et matériels. De plus, ses membres ne maîtrisent pas la communication, faute d’expérience militante. C’est pour cette raison qu’elle s’appuie sur le tissu associatif de défense des droits de l’homme piloté par des personnalités connues. Puisque les priorités de la société civile sont largement influencées par le climat politique agité, les parents des disparus

23. Interview sur Mosaïque FM, le 6 octobre 2012 www.mosaïquefm.net/index/a/ActuDetail/Element/24703-Rafik-Abdesslam-Une-approche-globale-pour-lutter-contre-l-immigration-clandestine-abordée.html [consulté le 21 décembre 2012]. **24.** *Essabeh*, 17 mars 2012.

25. *Le Temps*, 23 août 2012. **26.** Fédération internationale des droits de l’homme (FIDH), Fédération des Tunisiens pour la citoyenneté des deux rives (FTCDR), Réseau euroméditerranéen des droits de l’homme (REMDH), Migreurop, le groupe anticraciste d’accompagnement et de défense des étrangers et des migrants (GADEM), le Groupe d’information et de soutien aux immigrés (GISTI), etc. **27.** Voir le programme d’appui à la société civile en Tunisie, *Rapport de diagnostic sur la société civile tunisienne*, mars 2012. **28.** Entretien avec Amor Mastouri, président de l’Association des familles de disparus, le 12 décembre 2012, à la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

sont souvent frustrés de voir que leurs principaux soutiens privilégient d'autres causes et ne maintiennent pas la pression sur le gouvernement²⁸. Il leur faut commettre des actes désespérés pour attirer l'attention sur l'ampleur de leur souffrance. Le 19 avril 2012, deux parents d'un disparu se sont immolés par le feu dans le quartier d'El Kabaria à Tunis²⁹. L'action de la société civile se définit, en plus des sit-in et des manifestations, par la rédaction de rapports sur la situation des *haragas*. La liste des disparus communiquée aux autorités italiennes a été préparée par le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) et elle a fait l'objet d'un rapport diffusé le 18 décembre 2012 à l'occasion de la Journée mondiale des migrants. Par la même occasion, un autre rapport sur le naufrage des 6-7 septembre 2012, au large de Lampedusa, a été rendu public³⁰.

Des conférences de presse, des journées d'études et des colloques associant universitaires et militants associatifs ont été organisés principalement par le FTDES³¹ et le Centre de Tunis pour la migration et l'asile (CeTuMa), afin de présenter la conception de la société civile du problème migratoire et de recommander des politiques qui respectent les droits fondamentaux des migrants. Les communiqués diffusés recommandent l'assouplissement des conditions de la mobilité des individus ; demandent à l'Union européenne et aux autorités tunisiennes de s'assurer que tous les accords relatifs au partenariat sur les migrations soient conclus uniquement sur la base préalable d'une garantie absolue du respect des droits des migrants ; exhortent les autorités tunisiennes à procéder à une politique de développement régional et de relance de l'éco-

nomie ; appellent à la constitution d'une commission d'enquête indépendante pour apporter des réponses convaincantes sur le sort des disparus et demandent aux décideurs politiques de faire de la société civile un partenaire réel dans la conception de la politique migratoire.

Célébration de la journée mondiale des migrants
© RIADH BEN KHALIFA

Les autorités tunisiennes ne semblent pas réticentes à prendre en considération ces recommandations. D'ailleurs, plusieurs réunions ont eu lieu entre des responsables politiques du plus haut niveau et des militants associatifs. À titre d'exemple, le secrétaire d'État à l'Immigration et aux Tunisiens à l'étranger qui a invité, le 19 décembre 2012, les composantes de la société civile à discuter le projet de partenariat pour la mobilité, déclare dans un communiqué qu'il a

29. *Le Temps*, 22 avril 2011. 30. www.ftdes.tn 31. Ben Hamida Abdesslem, Ben Khalifa Riadh, "Rapport de synthèse d'un colloque international : les migrations en Tunisie après le 14 janvier 2011", in *Migrations Société*, vol 24, n° 143, 2012, pp. 195-216.

REPÉRAGES

insisté lors de la réunion *“sur la nécessité de poursuivre les discussions avec la société civile et les compétences nationales, afin de mettre en place une stratégie pour le dossier des migrations³²”*.

Malgré ces consultations, plusieurs blocages existent entre la société civile et le gouvernement. Tout d’abord, la perception du problème migratoire est différente. Alors que les autorités politiques cherchent à trouver un équilibre entre les contraintes, juridiques, diplomatiques, politiques et stratégiques de la question, la société civile met en avant la dimension humanitaire qui n’est pas gérable dans certains cas. À titre d’exemple, le FTDES demande dans un communiqué de presse daté du 12 septembre 2012 que *“les familles des victimes soient soutenues, prises en charge psychologiquement et indemnisées par le gouvernement”*. Des déclarations de ce genre posent un véritable problème de communication et de logique.

D’un autre côté, certains militants associatifs font assumer au gouvernement tunisien la responsabilité des drames en mer, à cause de *“l’échec de la politique de développement”* et du laxisme envers les réseaux de passeurs. Cette attitude qui semble détachée du contexte général du pays ne peut faciliter la collaboration entre la société civile et les autorités.

Enfin, les parents des disparus soumis à une trop grande émotion ne peuvent être réceptifs au discours des responsables chargés du dossier de l’émigration et, à ce titre, ils multiplient les actions spectaculaires, ce qui provoque un climat de tension permanent avec le gouvernement. Houcine Jaziri ne cache pas son agacement en faisant part de *“son étonnement de voir les familles manifester contre le gouvernement alors qu’une commission technique chargée de la migration (...) se penche sur l’étude des dossiers d’environ 400 disparus³³”*.

Depuis le début de 2011, le problème de la *harga* pèse plus que jamais sur le gouvernement tunisien et sur les relations bilatérales avec les pays de l’Union européenne, principalement la France et l’Italie, d’une part, parce que la société civile a exercé une pression médiatique pour que les droits fondamentaux des migrants soient respectés, d’autre part, parce que le problème des disparus n’a pas été résolu à cause de sa complexité.

L’État tunisien, la société civile et les partenaires européens doivent agir pour rapprocher les points de vue et sensibiliser l’opinion publique afin d’apaiser les esprits. Cela pourra se faire en préparant une exposition sur l’émigration irrégulière et les disparus ou en encourageant la production de documentaires sur le sujet. En outre, il est difficile de mener une politique efficace sans une implication réelle des structures universitaires qui ont l’habitude de procéder à une démarche méthodique et rationnelle lors de l’analyse des questions étudiées. C’est ce qui pourra faire contrepoids aux rapports préparés souvent à la hâte par la société civile et dont certaines recommandations ne peuvent faire l’état d’un compromis. Or, à ce jour, les chercheurs continuent d’avoir du mal à accéder aux données officielles et de manquer de subventions pour mener des enquêtes de terrain.

La difficulté de procéder à un remaniement ministériel depuis des mois a relégué la question migratoire au second plan. Houcine Jaziri est présent dans les médias davantage pour défendre la posture de l’aile dure de son parti islamiste que pour revenir sur les questions qui relèvent de sa compétence. La crise politique intensifiée par l’assassinat du leader de gauche Chokri Belaïd, le 6 février 2013, est loin de remettre la question de l’émigration irrégulière et le problème des disparus au cœur de l’actualité. ■

32. Echourouk, 21 décembre 2012. 33. La Presse, 23 août 2012.